



**Des accueils de jour à la
stabilisation,
le PARSA 4 ans après :
réalités et perspectives**

Jeudi 16 juin 2011 - LYON

Avec la participation de :

Le collectif
des accueils de jour



SOMMAIRE

Remerciements-----	p3
I. Ouverture de la journée par Francis SILVENTE, directeur du Relais Ozanam à Echirolles-----	p4
II. Pascal NOBLET : le principe de non abandon et inconditionnalité de l'accueil, enjeux du PARSA et objectifs fixés aux associations-----	p7
III. Patrick CHASSIGNET, chargé de mission des boutiques solidarité de la Fondation Abbé Pierre-----	p11
IV. Sylvie LEWDEN, chargée de mission FNARS-----	p16
V. Débat-----	p19
VI. Les ateliers-----	p24
Glossaire-----	p35

Remerciements

La Fnars Rhône-Alpes remercie pour leur contribution à l'organisation et à la réussite de cette journée :

Pascal Noblet, Patrick Chassignet, Sylvie Lewden, Francis Silvente, le collectif des accueils de jour du Rhône, les boutiques solidarités de la fondation Abbé Pierre, Pierre Emmanuel Duchamp, Nadine Michel, Emmanuelle Michot et l'ensemble des participants pour leur attention et leur questions qui ont permis de nourrir le débat tout au long de la journée.

Patrick Bédiaat, Président de la Fnars Rhône-Alpes

I. Ouverture de la journée par Francis SILVENTE, directeur du Relais Ozanam à Echirolles

L'idée de cette journée a émergé lors d'un Conseil d'Administration de la FNARS Rhône Alpes en octobre 2010. Nous faisons alors le constat des difficultés de pérennisation des structures de stabilisation lorsqu'elles accueillent, ce qui est finalement peu souvent le cas, le public pour lequel elles ont été créées : les personnes sans domicile, en situation de grande précarité et d'exclusion. Trop souvent le développement de ce dispositif a permis de « stabiliser » des structures préexistantes et a conduit à l'éviction de son public cible au profit de l'accueil de personnes moins désocialisées.

Nous avons immédiatement souhaité associer à cette journée les accueils de jour dont l'expérience est forte sur la prise en compte des publics de la rue et dont nous ne valorisons peut être pas suffisamment au sein de notre réseau, les actions et les modes d'intervention sociale. Il y a en effet une filiation évidente entre accueil de jour et hébergement qu'il soit d'urgence, de stabilisation ou d'insertion.

Parler des accueils de jour et de la stabilisation nous permettait de faire le point sur le Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abris (PARSA). Ensemble nous avons rêvé en 2007 : il était question d'inconditionnalité, de continuité de l'accueil, de non remise à la rue, de durée de séjour non définie *a priori*, de dé contractualisation de l'accompagnement social,... ce que nos associations et réseaux demandaient depuis de nombreuses années et que l'action des Enfants de Don Quichotte a permis de mettre en mouvement.

Qu'en est-il 4 ans après ? Quelle analyse peut-on faire de la manière dont les politiques sociales prennent en compte la question des sans abris ? Comment s'en sont saisies les associations ? Quel bilan des principes de continuité et d'inconditionnalité, de la stabilisation, de la place des accueils de jours dans les dispositifs d'action sociale ? Les moyens dévolus à notre secteur ne favorisent-ils pas une politique humanitaire du sans abris comme si le deuil avait été fait de l'insertion des publics les plus en difficultés ?

Je remercie par avance les participants à la table ronde de leurs apports et réflexions sur ces sujets :

- Sylvie Lewden, chargée de mission de la FNARS nationale sur les questions de veille sociale et d'hébergement et qui a déjà participé à une journée d'étude sur ce thème pour la FNARS Bourgogne. Elle pourra nous apporter un éclairage national sur ces questions. Elle participe de plus à la réflexion nationale sur le logement d'abord et nous en dira les limites ou tout au moins les conditions nécessaires à ce principe pour les publics dont nous parlons aujourd'hui.
- Patrick Chassignet, de la Fondation Abbé Pierre. La Fondation, à travers ses boutiques solidarités est le seul réseau, à présenter des données d'évaluation de l'activité des accueils de jour. Elle s'intéresse depuis plusieurs mois à l'hébergement de stabilisation car y voit un lien évident en terme de public mais aussi de modes d'intervention avec les accueils de jour et les pensions de famille qu'elle contribue à soutenir.
- Pascal Noblet, pour son livre « Pourquoi les SDF restent dans la rue », pour son intérêt et son implication sur les actions envers les sans abris et aussi comme témoin/acteur de part son activité professionnelle à la DGCS de la mise en œuvre du Parsa.

Avant de leur donner la parole, je voudrai remercier l'implication des salariés de la FNARS pour l'organisation de cette journée ainsi que les animateurs des ateliers de cet après midi où se mélangent professionnels d'accueil de jour et d'hébergement de stabilisation :

- Atelier 1 sur la fonction asilaire des accueils de jour : Marc Gybels de la Péniche à Lyon et Pierre Emmanuel Duchamp de Point d'Eau à Grenoble.
- Atelier 2 sur les notions de temporalité et du besoin de liens sociaux : Nadine Michel de l'association Le Mas-CAO à Lyon qui animera avec moi cet atelier.

- Atelier 3 sur la question de la continuité de l'accueil et du non abandon :
Emmanuelle Michot, responsable de Point Accueil de l'association Hôtel Social à
Lyon et David Laumet de La Place à Grenoble

Je souhaite enfin remercier l'association "Et Pourquoi Pas", pour leur exposition
photographique à l'entrée de cette salle. Je parlai en début de mon propos des
difficultés des centres de stabilisation. Elles se concrétisent par la fin de la
structure (« La Place ») dont vous avez les photos à l'entrée et les salariés dans la
salle pour leurs derniers jours d'activité avant fermeture.

Je nous souhaite une bonne journée de travail et de réflexion.



panneau de l'exposition photo

réalisée par l'association "Et pourquoi pas"

II. Pascal NOBLET : le principe de non abandon et inconditionnalité de l'accueil, enjeux du PARSA et objectifs fixés aux associations

Je tiens à rappeler que je participe à cette journée en tant que citoyen/auteur sur la question des sans abri pour faire part de mes réflexions personnelles avec une parole plus libre et plus critique que si j'intervenais au nom de mon appartenance à la DGCS.

➤ **Rappel de l'historique du PARSA**

La mobilisation des enfants de Don Quichotte lors de l'hiver 2006-2007 a précipité la mise en place du PARSA, qui a été la réponse institutionnelle négociée entre les pouvoirs publics et les associations de solidarité pour trouver une solution à ce mouvement. Au-delà du noyau des Don Quichotte ce mouvement a impliqué les sans abri eux mêmes, mouvement limité certes, mais avec une dimension nationale (plusieurs installations de tentes dans des petites villes).

Une réforme a vu le jour, le PARSA, mais on n'en a peu tiré le bilan, on n'en a pas beaucoup parlé et le PARSA apparaît aujourd'hui oublié. Même la Fnars n'a pas creusé le sujet lors de la conférence de consensus de fin 2007, alors que c'est à cette période que les mesures du PARSA ont commencé à faire leur effet.

Ensuite la thématique de la refondation par la stratégie du « logement d'abord » initiée par Madame Boutin puis repris par l'actuel secrétaire d'Etat chargé du logement, Benoist Apparu, a complètement supplanté le PARSA dans le discours officiel.

Rappelons que depuis les années 1990, les associations ont obtenu des crédits significatifs sur l'urgence, permettant aux SAO, aux accueils de jour, aux équipes mobiles de se développer. Ces crédits ont encore augmenté à partir des années 2000 pour suivre la remontée massive de la demande d'asile.

Mais il a fallu attendre le PARSA pour véritablement améliorer la qualité de la prise en charge dans l'hébergement :

- la transformation ou création de 6 000 places de stabilisation
- la transformation ou création de 4 500 places de CHRS
- la création de 12 000 places de maison relais, objectif important pas encore complètement réalisé à ce jour.

- Quelque 150 M€ ont été débloqués pour le dispositif.
- En revanche, principale échec du PARSA, la promesse de mobiliser 7000 logements pour favoriser les sorties d'hébergement n'a pas été tenue : Quelques centaines de logements seulement étaient disponibles fin 2007.

Aujourd'hui le renversement est complet : L'effort sur l'hébergement est stoppé, et même régresse. En revanche des crédits sont attribués au logement intermédiaire avec la création d'un nouveau programme, l'intermédiation locative.

➤ **Réactions associatives sur le PARSA**

Pour la FNARS et les associations, le PARSA a été saluée comme une avancée mais une avancée très limitée.

La position de la Fnars a été de dire : certes, avec le PARSA, on permet des accueils plus longs (non remise à la rue) et de meilleure qualité mais dès lors que l'accès au logement est bloqué, le principe de continuité n'aboutit qu'à une embolie du dispositif.

Cette critique trop générale a conduit à sous-estimer l'avancée représentée par le PARSA. L'avancée qu'a représentée le PARSA est venue couronnée une évolution considérable représentée par le développement dès les années 90 de l'« hébergement dans le logement », notamment ce qu'on appelle l'hébergement dans le diffus. La limite entre l'hébergement et le logement est alors devenue très tenue. Lorsque les CHRIS gèrent des places dans du logement autonome pour des durées longues, ce n'est plus de l'hébergement même si ça n'est pas non plus du logement ordinaire. Une réflexion doit s'engager à ce niveau pour inclure cette composante du parc dans ce qu'il convient désormais d'appréhender comme du « logement très social » sachant que j'appelle « logement très social » du logement qui doit être pérenne, très peu coûteux pour les ménages et où les personnes peuvent être accompagnées sur des durées longues.

➤ **Principe de continuité et principe d'inconditionnalité**

Le PARSA a été l'occasion d'affirmer le principe de continuité de l'accueil. Il est important de dissocier ce principe du principe d'inconditionnalité. Ces deux principes se complètent mais leur contenu est différent.

Continuité : Dans la foulée du PARSA, des textes ont fixé le principe de continuité.

Il implique qu' une fois entrée dans une structure, une personne peut s'y maintenir tant qu'une solution adaptée ne lui a pas été proposée. Ceci étant, on peut admettre que le principe de continuité peut être respecté sans nécessairement que les gens restent au même endroit et soient accompagnés par les mêmes personnes.

L'affirmation de ce principe était une avancée importante. C'était même une petite révolution tant est inscrit à tort dans les esprits et les pratiques des acteurs du secteur que les séjours doivent nécessairement être bornés dans le temps, et même dans des temps très courts dans les hébergements d'urgence. Grâce au PARSA dans de nombreux centres d'hébergement les pratiques d'accueil ont évolué (création de places de stabilisation ; accueil non limité dans le temps). Mais le principe de continuité est loin d'être appliqué partout. Le fait que le PARSA soit passé à l'arrière plan n' a pas permis à ce jour une véritable réflexion à partir des bilans de la mise en œuvre du principe de continuité. C'est regrettable.

Inconditionnalité : c'est l'accueil, le droit d'entrée, c'est différent.

Reconnaissons le sans hypocrisie : il y a des limites et des difficultés à l'application de ce principe. Droit des sans papiers, des immigrés, accueil humanitaire pour tous, c'est très noble en paroles mais difficilement applicable jusqu'au bout. Rappelons nous l' affaire de Sangatte : ce centre d'accueil de la Croix-Rouge qui au départ avait le plein soutien des pouvoirs publics et de l'opinion, est devenu peu à peu un lieu de foire d'empoigne instrumentalisé par des réseaux maffieux. L'opinion a tourné. Le centre de Sangatte a fini par être qualifié de « honte de la nation » .

Le paradoxe est que le principe d'inconditionnalité est d'autant mieux applicable que le contrôle aux frontières est plus fort ! Sinon les structures d'accueil sont vite saturées.

Reconnaissons que les gouvernements de droite comme de gauche n'ont pas failli dans ce domaine. Des milliers de personnes qui n'ont pas droit au séjour, sont quand même prises en charge. Je pense que l'on peut dire que ce principe est encore globalement respecté au moins en ce qui concerne les familles. Sauf en ce qui concerne les familles rom qui aménagent des bidonvilles. L'hiver dernier certaines préfectures se sont fait rappeler à l'ordre par le Secrétaire d'Etat chargé

du logement pour avoir donné des consignes qui restreignaient fortement l'application du principe d'inconditionnalité.

Le Logement d'abord : L'objectif est partagé mais l'application pose problème.

Aujourd'hui on observe que cette stratégie se traduit surtout par le gonflement du secteur du logement adapté ou intermédiaire. L'Etat dit que le « logement d'abord » c'est le logement ordinaire mais en attendant que cela soit possible, il propose le logement intermédiaire.

En fait ce qui mérite vraiment de choquer là dedans c'est le caractère temporaire du logement parce que, pour le reste, les familles sont autonomes dans leur logement, leur contribution financière est limitée donc avantageuse pour elles et elles sont accompagnées et aidées en cas de coup dur.

Pourquoi ne pas remettre alors en cause cette condition de séjour temporaire ? Faisons évoluer le droit pour que les ménages bénéficient de droits y compris en terme de bail, fussent-ils des droits minorés par rapport aux droits accordés aux locataires du logement ordinaire.

Les accueils de jour : Ils se sont développés, personne ne remet en cause leur identité, mais on en parle pas beaucoup. Or, eux, pratiquent pleinement le principe de continuité et d'inconditionnalité.

Le travail dans un accueil de jour ne correspond pas au travail social traditionnel. Ce secteur mériterait d'être pleinement reconnu comme un exemple de travail social communautaire car exercé dans des conditions matérielles souvent très difficiles avec les publics les plus exclus.

III. Patrick CHASSIGNET, chargé de mission des boutiques solidarité de la Fondation Abbé Pierre

La FAP est membre d'Emmaüs France, avec une valeur forte c'est l'inconditionnalité de l'accueil.

Emmaüs France c'est 400 associations, dont la Fondation Abbé Pierre créée en 1988 et reconnue d'utilité publique en 1992

Sa principale mission est d'agir autour de la problématique du logement des personnes défavorisées autour de 3 axes :

- **Agir pour réduire des situations de mal logement** (en produisant des logements accessibles, réhabiliter des logements dégradés, ...)
- **Innover en apportant des réponses adaptées** aux besoins des personnes en grande difficulté
- **Interpeller** les pouvoirs publics et **formuler des propositions** (présentation du rapport mal logement depuis 1995).

La FAP accompagne le secteur associatif en soutenant des projets allant de la rue au logement. En 2009, la FAP a soutenu plus de 500 projets pour un montant global de 14 millions d'euros.

Les accueils de jour à la FAP, c'est un réseau de boutiques solidarité :

- création en 1991 de 2 accueils de jour à Marseille et Valenciennes et appel à projet dans le secteur associatif pour favoriser la création d'accueils de jour au niveau national
- aujourd'hui, 27 boutiques solidarité labellisées, des structures dans de milieux différents (petites et grandes villes, zones urbaines et rurales), permettant ainsi une vision assez complète qui prend en compte les différences des territoires.

Ces boutiques solidarité se rassemblent autour d'une charte qui les engage :

- à apporter aux personnes accueillies des réponses appropriées à leurs situations de précarité
- à observer les évolutions des problématiques repérées,
- à interpeller les citoyens, les pouvoirs publics
- et à veiller à garder en cohérence les pratiques et l'éthique du projet.

➤ **Evolution des publics et ses conséquences**

A l'origine, les accueils de jour ont été créés pour accueillir un public de marginaux, routard, clochards, ...

En 20 ans, évolution des publics constatés par tous les acteurs du secteur, on accueille de plus en plus de monde dans les boutiques.

En nombre, difficile de quantifier mais pour illustration : 16000 personnes accueillies en 2006, 21000 en 2009 soit 30 % d'augmentation de la fréquentation en 3 ans ! Les chiffres de 2010 laissent présager une nouvelle hausse du nombre de personnes accueillies.

Les jeunes représentent environ 20% de la population accueillie, les femmes représentent environ 18 % de la population accueillie.

En fonction de l'actualité internationale plus d'exilés, réfugiés (afghans à Paris, tunisiens en PACA, famille Roms)

Apparition récente d'enfants (principalement lié à des phénomènes d'exil mais pas uniquement...).

Depuis le début de la crise : encore + de jeunes qui ne trouvent plus de petits boulots, stages, Intérim...

Arrivée de personnes âgées, précaires, isolées, ayant connu des parcours chaotiques et qui n'arrivent pas à faire face aux charges de la vie quotidienne

De plus en plus de personnes avec une santé mentale fragile.

Aujourd'hui le public des boutiques solidarité est constitué en 3 groupes :

- personnes à la rue, squat, voiture, tente, bidonvilles
- personnes hébergées (amis, tiers, hôtel, centre d'hébergement) mais qui continuent à fréquenter les accueil de jour
- personnes ayant un logement mais très isolées, situation précaires (Bénéficiaires du RSA, AAH, petites pensions de retraite liée à une activité professionnel précaire / minima sociaux, ...)

L'évolution des publics engendre des conséquences sur la prise en charge :

Evolution de la composition des équipes :

- De plus en plus difficile de mobiliser des bénévoles (confrontés à l'absence de réponses à apporter, complexité des situations rencontrées, violence accrue, problématique psy...)
- De plus en plus de salariés, conséquence pour partie de la régression du nombre de bénévoles ?

Question : l'arrivée de travailleurs sociaux, de salariés n'a-t-elle pas éloignée les bénévoles (autres forme de prise en charge, autre approche ?)

Exigence des pouvoirs publics de professionnaliser les équipes (souvent en contrepartie de l'attribution de financements).

➤ **Evolution des missions**

A l'origine, action basée sur l'accueil, l'écoute et l'orientation.

En raison de l'évolution des personnes, de leurs problématiques, leurs besoins, les boutiques solidarité ont fait évoluer leurs actions :

- Des actions toujours centrées autour de l'accueil inconditionnel, offre de services hygiène, alimentation, bagagerie, courrier, ...
- De nouvelles actions autour de :
 - L'accès aux droits (étrangers, DALO, domiciliation, ...)
 - La santé : développement de partenariats avec le secteur de la psychiatrie, ...

- L'accès à l'hébergement et au logement (atelier, permanences, accompagnement vers et dans le logement... allant souvent jusqu'à développement d'offres nouvelles d'hébergement/logement (formes expérimentales d'hébergement, place de stabilisation, Pensions de famille, ...)

- Pour les plus exclus, d'autres formes d'accompagnement avec une recherche d'actions originales dans le domaine des loisirs, du sport, de la culture, de la mobilité (séjours humanitaire, montagne, ...) offrant parfois le « déclic », l'accroche, redonnant des repères, l'envie de se projeter...

➤ **Evolutions liées au contexte réglementaire et à la commande publique**

En 2007, le PARSA prévoyait la création de places supplémentaires (notamment en MR) ainsi que le principe de continuité de la prise en charge des personnes et leur non remise à la rue. Ces mesures, assurément bénéfiques (principe de continuité, prise en charge, hausse nombre de places...), n'ont pas réglé – de loin – le problème des accueils de jour.

Même si certains CHU se sont transformés et ouvrent en journée et prennent en charge les personnes hébergées, d'autres continuent à se présenter en masse dans nos accueils de jour.

La non évolution des financements (voire parfois la réduction) a engendré parfois la réduction des plages d'ouverture des structures, concentrant la population à certains moments de la journée créant parfois de nouvelles tensions.

Certains accueil de jours, pour continuer à percevoir des financements des collectivités (notamment CG), se voient imposer de nouvelles pratiques (accompagnement, puis référence du RSA par ex) ce qui impose de nouvelles logiques et peuvent remettre en cause certains principes (inconditionnalité...)

A l'heure de la logique de refondation (SIAO, référentiel prestations, ...) les accueils de jour risquent de plus en plus d'être instrumentalisés, l'intervention sociale est normalisée.

La relation construite dans la durée, dans le respect de la personne, dans la confiance, risque de disparaître et les contraintes imposées en normalisant la relation risquent d'écarter les personnes les plus exclues. Quid des personnes

refusant l'offre d'hébergement proposées par les SIAO ? La logique de performance est-elle compatible avec la mission des Accueil de jour ?

Les équipes associatives (salariés mais aussi et surtout administrateurs) doivent maintenir le cap sur les valeurs et rester attentives à l'évolution de cette commande publique qui risque de dénaturer a terme le projet...et ne plus offrir le service attendu par les personnes.

C'est l'occasion de rappeler l'importance :

- de la mise en place de modalités participatives,
- de renforcer le partenariat,
- de travailler sur des outils d'évaluation de nos actions.

IV. Sylvie LEWDEN, chargée de mission Fnars

Présentation d'une vision plus large des accueils de jour, dans l'ensemble du dispositif urgence hébergement/insertion

Comment présenter un accueil de jour à une personne qui n'est pas du secteur, c'est difficile car c'est de la convivialité, cela ne fait pas très sérieux, c'est difficile à valoriser.

Au contraire l'intérêt des accueils de jour c'est la souplesse, l'imagination, les nombreuses activités possibles, la liberté.

Angle souvent négligé mais la période se prête peut être à une remise en valeur de ce dispositif, les accueils de jour ont une place à prendre d'autant plus s'ils ne veulent pas disparaître.

Doc de référence AHI de 2005 qui décrit l'éventail des services et des missions.

➤ **Particularités des accueils de jour**

- financement important par les villes (50/50 ville et Etat) à la différence des autres dispositifs qui sont plus financés par l'Etat, ce qui s'explique notamment par leur rôle de proximité
- Public accueilli dans les accueils de jour n'est pas forcément un public sans domicile, ce sont également des personnes qui ont un hébergement voire un logement
- Forte implication des bénévoles
- Ancrage sur la ville, porte ouverte, expos, lieu ouvert à tous, dans le quartier

Effet PARSA sur les accueils de jour : pas beaucoup d'évaluation, les questions et inquiétudes à l'époque de sa mise en œuvre ont porté sur : avec le principe de continuité, c'était la fin de remise à la rue, crainte d'une augmentation de la sélection dans certains dispositifs et les accueils de jour devenaient le dernier endroit pour accueillir tout le monde. Cette inquiétude ne semble pas s'être vérifiée par la suite.

➤ **2 axes majeurs où les accueils de jour doivent avoir un rôle : SIAO et logement d'abord**

- **SIAO** : dans la circulaire de juillet 2010, pas un mot sur les accueils de jour. Le SIAO c'est simplifier les démarches pour les personnes, travailler sur la cohérence des parcours et l'observation sociale
- **Logement d'abord** : inverser les pratiques, sortir de la logique d'accueil des personnes par étape pour aller vers l'objectif de commencer par mettre les personnes dans un logement, avec une logique de stabilité pour se construire, possibilité de se projeter, de s'ancre dans un territoire, choisir l'accompagnement qu'on veut recevoir ou pas.

Le logement d'abord, ce n'est pas un concept nouveau qui sort de nulle part puisque cela existe dans d'autres pays européens. La Fnars organise un groupe de travail sur le logement d'abord afin de réfléchir sur comment on peut le mettre en place à la française, avec nos particularités.

Place des accueils de jour dans les SIAO et le logement d'abord

SIAO : c'est la mise en réseau pour structurer le secteur. Tous les dispositifs doivent être un des maillons du SIAO pour permettre un accueil pérenne et trouver des solutions adaptées aux demandes et besoins des personnes.

Le rôle des accueils de jour est d'être un lieu d'accueil, d'entretien et d'analyse de la demande, dans certains secteurs, les accueils de jour ont un rôle très important dans le processus d'entretien, d'analyse et d'orientation des personnes (par exemple à Lille). Les accueils de jour participent également aux Commission de régulation pour améliorer le système.

Logement d'abord : mettre tout le monde dans un logement, c'est risquer le manque de soutien pour des personnes qui ont longtemps vécu à la rue, le rôle des accueils de jour est de faire le lien avec ces personnes.

➤ **Enjeux pour les accueils de jour pour rester à la hauteur dans ce dispositif et ne pas disparaître**

- **Aspects techniques** : observation sociale, remontées de la demande, comment les accueils de jour sont équipés informatiquement, un dispositif dans lequel il y a encore beaucoup de papier, étude nationale des coûts dont l'objectif est de quantifier ce que coûte l'accueil des personnes sans abri, accueils de jour doivent savoir dire de quels moyens ils ont besoin et quantifier leur activité.
- **Modes de fonctionnement** : formation, reconnaissance des accueillants en accueil de jour, les 'faisant fonction' qui n'ont pas de diplôme, quelle reconnaissance, quelle évolution de carrière, comment renforcer les compétences (voir guide Unifaf d'île de France). Participation des personnes accueillies à la construction des projets
- **Lien avec la ville** : le risque de l'accueil de jour est d'enfermer les personnes dans un lieu qu'elles connaissent et qui est pour elles un cocon mais l'accueil de jour doit aussi accompagner vers le droit commun, une vie sociale, intérêt à faire venir l'extérieur à soi, se rapprocher de l'idée "d'oasis urbaine", proposer des repas ouverts à la population.
- **Evaluation** : évaluer la qualité du travail est fondamental, important de la défendre, quel sont les critères utilisés pour présenter l'activité des accueils de jour : le nombre de personnes accueillies, la fréquence des passages, le temps de présence... D'autres pistes sont à imaginer pour cette évaluation qualitative : demander l'avis des personnes (quel impact l'accueil de jour a sur leur vie, leur moral...), la participation des personnes à des activités qui ouvrent vers l'extérieur, les accueils de jour ont intérêt à trouver d'autres critères avant que l'Etat ne les trouve pour eux.

Débat

Françoise Bouchaud, déléguée Secours Catholique en Isère

Plus qu'une place à prendre pour les accueils de jour, c'est plutôt une place à reconnaître, place qu'on veut bien reconnaître au travail fait dans ces dispositifs.

Les différents intervenants n'ont pas assez évoqué le rôle des bénévoles, les accueils de jour sont des lieux où les personnes gardent leur identité de citoyen

Concernant l'arrivée de migrants, les frontières ne sont pas poreuses, des familles à la rue en Isère, des familles africaines primo arrivants avec des enfants malades à la rue, des mineurs isolés, et le seul endroit où on les accueille c'est les accueils de jour

Bénévole

Rappel du contexte aujourd'hui : des gens dans la pauvreté, dans la misère quelle que soit leur origine. Désengagement de l'Etat, plus de solidarité, le social est dans les mains des Préfectures. Parler de la dimension politique et de la violence de la société

Sylvie Lewden

Effectivement on est dans une société en perte de sens. La Fnars lance une grande démarche en vue des présidentielles, faire des propositions concrètes pour faire les choses autrement dans des secteurs assez variés, travailler avec des chercheurs, des sociologues, des économistes. On constate également, non seulement un désengagement de l'Etat mais aussi une désorganisation surtout depuis la RGP, des instructions nationales qui ne correspondent pas du tout à ce qui est mis en place sur les territoires, les orientations prises au niveau national ne sont pas relayées par les Préfets de région, nécessité d'avoir un accompagnement des acteurs associatifs et institutionnels afin d'être tous sur la même longueur d'onde.

Baisse des moyens : l'Etat argumente qu'il y a eu une augmentation constante pendant plusieurs années mais il faut rappeler qu'on assiste également à une augmentation des publics accueillis avec la nécessité de mieux identifier les besoins, les publics dans l'urgence.

Dans ce sens, la Fnars soutient la refondation mais pas à n'importe quelles conditions, le minimum c'est que les moyens soient maintenus pour la mettre en place.

Pierre Emmanuel Duchamp - Point d'Eau

Constat : pénurie de logements, insister sur le besoin de financer ce secteur, chacun se renvoie la balle entre CG et Etat, l'ensemble des financeurs se fait plus discret, désengagement des communes

Sylvie Lewden

Les mesures inscrites dans le PARSA, on ne les a pas lâchées (continuité de l'accueil, DALO, augmentation du parc de logements...)

Inconditionnalité : cela ne doit pas concerner une seule structure, c'est au niveau d'un territoire qu'il faut accueillir tout le monde

Fabrice Gondre - Diaconat Protestant Drôme

Désengagement financier de l'Etat pour mieux contrôler le secteur associatif, il reprend la main sur ce secteur.

Il faut repolitiser les associations qui sont devenues des gestionnaires, des techniciens, redonner une représentation sociétale, civile aux associations.

Inconditionnalité : ce n'est pas un vain mot, elle ne doit pas être remise en cause, ne pas mettre en avant la politique des étrangers qui masque tout le reste.

David Laumet – ex chef de service de La Place à Grenoble

Aujourd'hui, on assiste à un vrai « marché du pauvre », la cohérence associative est mise à mal au détriment du public accueilli.

La typologie du public accueilli dans certains accueils de jour et notamment à "la place" : des publics qui ont des maladies, des pathologies, des violences... A « La Place », on a réussi à travailler avec la sanitaire sans un seul financement en lien avec les questions de santé.

Il faut se poser la question du public, qui est-il, dans quel dénuement se trouve t-il, quel est sa pathologie, sa difficulté, ses besoins...?

Nicolas, travailleur social

Le PARSA, personne ne sait ce que c'est à part les travailleurs sociaux, quand on parle accueil de jour, personne ne sait ce que c'est, on est devenu trop technicien, on a un peu oublié l'humanité dans le travail social même si le travail fait est de très bonne qualité, le contact avec la société civile n'existe plus, pas de travail de vulgarisation sur ce qu'est le travail social.

Etienne Flageolet, l'étape à Bourgoin

Les demandes 115 ne trouvent pas toutes, loin de là, des solutions dans les jours voire les semaines suivants mais pas d'engorgement : à l'étape, 400 personnes accueillies en 2008 pour des séjours de 6 jours/6 nuits et 91 personnes accueillies en 2010 pour la même période de séjour.

Inconditionnalité : la principale difficulté concerne les publics les plus cassés et pas forcément les étrangers, comment on peut les accueillir avec le principe de continuité, comment assurer l'inconditionnalité de l'accueil quand des personnes restent jusqu'à 250-300 nuits dans des dispositifs.

Sandrine Runel, déléguée régionale de la Fnars Rhône-Alpes

Beaucoup de remarques sur le sens politique, les bénévoles, la notion de PARSA. Les accueils de jour fonctionnent tous de manière différente c'est donc très difficile de valoriser auprès du grand public.

Principe de non abandon, d'inconditionnalité, c'est depuis longtemps dans les valeurs de la Fnars, il faut s'appuyer la dessus et ne pas attendre que sortent de nouveaux textes et nouvelles réformes.

Pascal Noblet

Rappel d'un programme important lancé depuis 2008 par l'Etat, humanisation et modernisation des structures, dans le cadre du programme de relance de l'économie.

Mettre de l'argent dans du bâtiment y compris sur les places d'hébergement (15 000 places ont bénéficié de ce programme pour reconstruire des locaux ou améliorer les conditions d'accueil)

Sylvie Lewden

Est-ce que les accueils de jour se sont posé la question du rôle qu'ils veulent jouer dans le dispositif d'accueil, d'hébergement et de logement, qu'est ce qu'on veut proposer comme type d'accueil aux personnes, qu'est ce qu'on juge digne ?

Méconnaissance des services de l'Etat envers les accueils de jour ce qui ne favorise par le combat.

Laurence Bobo - Relais Ozanam

Plan canicule 2011 : les accueils de jour doivent accueillir les personnes, grand mépris des services de l'Etat sur les structures d'accompagnement social, principe de continuité pas appliqué par l'Etat, des personnes à la rue à Grenoble et ailleurs, entretien de la peur du citoyen envers le public à la rue

Nadine Michel – Association Le Mas-CAO

Méconnaissance des accueils de jour, je n'en suis pas sûre, beaucoup de rencontres avec les financeurs, explication sur le travail fait par les accueils de jour, un écrit sur l'aspect qualitatif, ce n'est pas qu'on ne sait pas c'est qu'on ne veut pas savoir, le propos est centré sur la nuit et il y a cette idée que le jour les gens trouveront une solution.

Martine Burhig - responsable de 4 accueils de jour au Foyer Notre Dame des Sans Abri

Action collective autour de l'art avec des sans abri avec des artistes du monde entier (sénégalais, grec, Egyptiens, mexicaine), rencontres avec les artistes lyonnais et les personnes sans abri qui s'expriment à travers l'art.

C'est une action politique dans le sens où elle engage le conseil lyonnais pour le respect des droits, service solidarité du grand Lyon, des acteurs politiques (mairie 4^{ème}).

Les accueils de jour sont des structures qui ont une certaine liberté pour agir, qu'en est-il de la résistance des acteurs des accueils de jour ?

Des accueils de jour à la stabilisation, le PARSA 4 ans après : réalités et perspectives 22

Remarques

Les accueils de jour sont des lieux où tout est permis, où on peut tout faire, et si c'est un lieu avec un engagement politique fort avec des actions qui impliquent les personnes accueillies c'est très bien

Tendance des pouvoirs publics à dire que les actions sportives et culturelles c'est super mais l'Etat ne donnera pas de financement pour ces actions, on finance uniquement certaines actions comme l'alimentation, l'accès à l'hygiène, on compartimente les actions car les interlocuteurs ne connaissent rien au fonctionnement des accueils de jour

Concernant le partage des données, inquiétude dans les accueils de jour sur la possibilité de participer au SIAO, crainte d'avoir une posture d'accueil différente si contractualisation avec une remise en cause de l'inconditionnalité.

La transmission d'infos ne remet pas en cause l'inconditionnalité, cela permet d'identifier mieux les publics et les besoins.

Pour organiser l'offre, il faut connaître les besoins par l'intermédiaire du SIAO, il est nécessaire que les accueils de jour soient impliqués car ils sont le porte voix des personnes à la rue, ils doivent participer aux commissions, inviter les personnes à déposer des demandes DAHO et DALO, les accueils de jour doivent être le garant du bon fonctionnement du SIAO.

ATELIERS

Atelier 2 - la notion de temporalité : mieux vivre et prendre soin

Intervention de Francis Silvente en illustration de la thématique de l'atelier et pour lancer le débat.

En introduction, nous pouvons proposer l'histoire de « La Place », gérée par le Relais Ozanam, car elle illustre la filiation entre accueils de jours et hébergement de stabilisation.

En 1997, s'est ouvert à l'initiative des associations de bénévoles et d'accueil de jour de Grenoble la structure « Le Passage » qui avait pour objectif de répondre, durant chaque période hivernale, à la demande croissante de personnes de la rue. Ouvert seulement quelques mois les premières années, le Passage proposait jusqu'en 2008, un lieu sécurisé qui permettait aux personnes sans domicile fixe prioritairement accompagnés d'animaux de se poser et de dormir.

En 2007, suite au PARSA, la DDASS de l'Isère a décidé de pérenniser « Le Passage » en transformant un accueil humanitaire en période hivernale en hébergement de stabilisation tout au long de l'année et ouvert à la journée. Le projet social a été co-élaboré par une trentaine de personnes et une quinzaine d'associations, essentiellement composées de celles qui avaient porté la structure hivernale. Cette collaboration s'est poursuivie par une convention de partenariat entre les associations Relais Ozanam, Point d'Eau, Secours Catholique, Accueil SDF, Femmes SDF et Médecins du Monde.

Nous pouvons souligner un autre lien de filiation avec les accueils de jour à travers les pensions de famille et autour du sujet de cet atelier : la question de la temporalité et du lien social.

Sur la temporalité

Notre association gère des dispositifs d'insertion qui reposent, entre autres, sur la contractualisation et un cadrage dans le temps de l'hébergement. Cette modalité d'intervention sociale propose un cadre rassurant, structuré et structurant avec un objectif clairement identifié : retourner ou aller vers le logement. Mais cette contrainte de la durée et du cadre de l'hébergement semble convenir à des personnes déjà elles-mêmes assez bien structurées.

Pour des personnes avec un passé important sans domicile, le rapport au temps est parfois différent, souvent raccourci (où dormir, manger,...) et une perspective à plusieurs jours, semaines ou mois ne fait pas toujours sens.

Accueils de jour, hébergement de stabilisation et pension de famille se rejoignent sur leur pratique d'accompagnement : décontractualisation de l'accompagnement, prégnance de l'accueil et « on voit ensuite ce que l'on peut faire ensemble », durée non fixée en préalable Il n'y a ainsi pas d'objectif d'insertion a priori et d'une certaine manière c'est ce non objectif qui finalement produit de l'insertion par l'intermédiaire d'une intervention non limitée dans le temps et très articulée avec la question du lien social.

Sur le lien social

Avec la fermeture de La Place, nous constatons les limites ou tout au moins les conditions nécessaires à la politique de Logement d'Abord. Il y a nécessité de lieux permettant les allers/retours avec le logement, des lieux de créations et de maintiens du lien social, des points d'ancrage et de référence pour casser le problème de l'isolement particulièrement fort avec les publics en grande précarité.

Nous constatons que les personnes relogées sont rapidement en demande d'activité car se sentent très seules si elles rompent avec leurs habitudes de la rue. Nous avons fait l'expérience en pension de famille que la proposition de poursuivre l'accueil en journée, pour les animations, pour les repas,... favorisait l'accès à un logement « classique ».

Atelier 3 : Le principe de non abandon

Animation :

- Emmanuelle MICHOT - Association Hôtel Social – Chef de Service – Accueil de jour et service d'accompagnement « dans et vers le logement » - Lyon.
- David LAUMET – Association Le Relais Ozanam - Chef de service – C.H.R.S. de stabilisation La Place – Grenoble.

Qu'il soit appelé principe, devoir ou encore engagement de non abandon, cette notion, ou plutôt « ces » notions, renvoie à la même idée (même si la terminologie et le sens attaché ne sont pas identiques pour l'ensemble des acteurs présents). Il semble une de spécificités des accueils de jour et des C.H.R.S de stabilisation : accueillir, accompagner, soutenir, reconnaître, ne pas laisser tomber et ce, quoiqu'il arrive. La notion de temporalité est également au centre de ces dispositifs dédiés à des hommes et des femmes qui ont connu pour la plupart de multiples ruptures et dont certains ont peu de repères. Cette mission est souvent auto-dévolue, c'est-à-dire qu'elle est inscrite dans des projets associatifs, d'établissements ou de services et qu'elle est brandie comme un étendard par des équipes qui en font une spécificité forte alors qu'aucune obligation, ne les astreint réellement à le faire. Ceci est d'autant plus remarquable que ce principe vise des personnes pouvant avoir des comportements violents, conduisant parfois à des exclusions temporaires ou définitives des établissements du giron médico-social et qu'il faut donc dès lors composer avec ce paradoxe de mise à distance et de maintien du lien et d'une proximité malgré ce passif conflictuel. Il est aussi important de noter que certaines attitudes ou comportements incriminés peuvent également être le fruit de réactions et comportements inadaptés des équipes éducatives de ces établissements, pour des raisons parfois louables et régulièrement dues à des incompréhensions.

Si ce principe de non-abandon tend à être une des particularités des accueils de jour et des C.H.R.S. de stabilisation voire une de leurs spécificités, s'il est primordial pour un certain public, il paraît alors essentiel de le définir, de l'expliquer, de montrer ce en quoi il est pertinent. Comment la reconnaissance du travail de longue haleine de ces établissements par les pouvoirs publics est indispensable au vu de l'évolution des publics, des problématiques liées à ces

publics (désaffiliation, perte de repères etc.), de sa singularité et de sa pertinence sur l'échiquier (le marché ?) de l'action sociale ?

Cet atelier avait donc pour objectif, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience des participants, de tenter une définition du principe de non-abandon et de révéler en quoi, au regard des publics ciblés, il n'est pas un concept flou, une lubie, d'un corpus minoritaire du travail social.

Il a été très difficile de conceptualiser à partir, non pas d'une mais de plusieurs pratiques. Ce temps a été cependant très riche et très instructif grâce aux échanges et aux exemples tirés de la pratique professionnelle mais aussi des réflexions philosophiques et éthiques des uns et des autres à partir de cette même pratique. Néanmoins, nous ne sommes pas arrivés à établir une définition.

Nous vous livrons donc ici réflexions et garde-fous qui, à défaut de constituer une définition calibrée du principe de non-abandon, fournissent de la matière de tout premier ordre pour celles et ceux qui s'astreindront à essayer de définir le principe de non-abandon à l'aune des nos pratiques professionnelles.

Pour commencer, il parut intéressant de fournir des éléments issus d'une recherche bibliographique et informatisée de ce principe de « non abandon » (nous y intégrons aussi les notions de « devoir » et autre « engagement »). Une recherche simple et liminaire, notamment via un moteur de recherche bien connu, ne nous donne que peu de choses (articles, écrits...) sur le sujet. Une recherche bibliographique est venue étayer les résultats informatiques. Cela nous permet de révéler deux champs principaux de recherche-action autour du non abandon : en sciences humaines et sociales et dans le secteur médical où il est indissociable du prendre soin, notion qui n'est pas étrangère au travail social.

D'abord, en 1992, la FNARS, avec le Manifeste de Dunkerque¹, indique :

« (...) La FNARS constate néanmoins, pour beaucoup de personnes accueillies, l'aggravation sensible des difficultés : troubles de la personnalité, déstructuration, déqualification croissante, échecs de l'insertion, augmentation de l'errance chez les jeunes et même très jeunes adultes.

Les concepts de précarité aggravée, détresse sociale, multi-handicap, caractérisent une part croissante des bénéficiaires de l'aide sociale. La FNARS considère ces personnes comme prioritaires dans les actions qu'elle conduit, dans les limites d'une prise en charge non-thérapeutique.

Grâce à un réseau diversifié d'institutions et de services permettant de prendre en compte des situations différenciées, les associations s'obligent à assumer collectivement pour les personnes les plus en difficulté un contrat moral de "non-abandon",

La FNARS doit rester active à tous les niveaux du processus d'exclusion. »

Ce « *contrat moral de non-abandon* » constitue une apparition, de toute première importance dans le secteur social de part sa tournure/tonalité déclarative et impérieuse. Dans ce contexte fédératif, l'inscription dans un manifeste ne lui en donne que plus de poids et de sens.

Il faut attendre quinze années et la Conférence de consensus : « sortir de la rue » de 2007 pour retrouver le principe de non abandon érigé en principe fondamental de l'accompagnement et du travail social. Présent dans certains débats, affirmé comme incontournable par de nombreuses personnalités auditionnées, au même titre que « l'accueil inconditionnel », le principe de non abandon sera lui-même abandonné par le jury au profit du « droit au recommencement² ». Le changement fut de taille...

Comme la situation est tragique, on sourit doublement jaune à la lecture du communiqué de presse du Collectif des Associations Unies de mars dernier. Ce communiqué intitulé : « *A la fin de l'hiver, 0° de solidarité* » demandait entre autres : « (...) *l'application effective du principe de non abandon (...)* ³».

1 Pour une lecture du Manifeste de Dunkerque: http://fnars.org/images/stories/migration/28_manifeste_dunkerque.pdf

2 Sortir de la rue – Rapport du jury de la conférence de consensus, 2007 (p.71)
http://www.fnars.org/images/stories/documentation/rapport_jury_audition.pdf

3 <http://www.france-info.com/IMG/pdf/Le-communique-de-presse3.pdf>

Pour mémoire, le Collectif des Associations Unies est composé de nombreuses associations influentes et porteuses de la « Conférence de consensus »,

C'est donc du côté du secteur médical que nous trouvons les travaux les plus aboutis sur cette thématique. Emmanuel HIRSCH, l'un des créateurs avec d'autres soignants en 1995, de l'Espace Éthique AP/HP⁴ (Assistance Publique/Hôpitaux de Paris) est une référence. Dans son livre « *Le devoir de non-abandon - Pour une éthique hospitalière et du soin*⁵ » (2004), nous trouverons des postures, des réflexions, des attitudes qui seront parfaitement adaptées souvent transposables et faire écho à notre secteur social :

« Au cœur des enjeux les plus délicats de la vie en société, l'hôpital public est sollicité par des demandes et des attentes chaque jour plus fortes. Garant à sa façon des valeurs démocratiques, c'est vers ce lieu d'exception, accessible de manière continue et en toutes circonstances, que sont dirigées les vulnérabilités et les souffrances de la vie. L'hospitalité y est vécue dans l'engagement éthique et pratique du soin. Ne convient-il pas dès lors de mieux comprendre ce que signifie la relation de soin vécue et assumée par les professionnels comme devoir de non-abandon ? Que représentent aujourd'hui les valeurs hospitalières dans une société à la recherche de repères mais aussi de signes tangibles d'humanité, de sollicitude et de solidarité ? Comment comprendre cette expression d'une résistance éthique assumée par des professionnels face aux tentations du désistement, du renoncement, voire de l'indifférence ? L'hôpital incarne au vif des réalités sociales les plus délicates un engagement moral et politique qui s'avère plus que jamais indispensable à la cohésion sociale. »⁶

Il en est de même pour des travaux réalisés entre 2003 et 2005 et pouvant être liés aux soins palliatifs comme le Rapport HENNEZEL⁷ (2005-2006) ou comme les textes de recommandations de la Conférence de consensus sur l'accompagnement des personnes en fin de vie et leurs proches⁸ (2004) qui sont porteurs d'une réflexion sur le non-abandon.

4 <http://www.espace-ethique.org/>

5 HIRSCH E., *Le devoir de non-abandon – Pour une éthique hospitalière du soin*, Paris, éd. Du Cerf, 2004

6 HIRSCH E., *op. Cit.* 2004, 4ème de couverture

7 <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000176/0000.pdf>

8 http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/Accompagnement_court.pdf

Des accueils de jour à la stabilisation, le PARSA 4 ans après : réalités et perspectives

D'autre part, les philosophes Paul RICOEUR⁹ et Emmanuel LEVINAS¹⁰ nous permettent de rejoindre régulièrement le principe de non abandon en nous faisant emprunter les sentiers des concepts de « sollicitude » ou de « bienveillance ». L'Humanité doit être sacralisée et, à ce titre, les êtres qui la composent ne peuvent être pour quelques raisons que ce soit, délaissés ou abandonnés. Ainsi LEVINAS dit : « *L'humain commence dans la sainteté avec comme première valeur ne pas laisser le prochain à sa solitude, à sa mort. Vocation médicale de l'homme* ¹¹ ».

Jean MAISONDIEU dans « *La Fabrique des exclus*¹² » prend d'autres chemins pour rappeler l'importance de considérer l'Autre en toutes circonstances. Il regrette d'ailleurs que la solidarité ait remplacé la fraternité. Si, aujourd'hui on choisit d'être solidaire pour certaines causes et envers certains publics ou certaines catégories de personnes, cela signifie de choisir de ne pas l'être pour d'autres. Ce mode de fonctionnement conduit à l'exclusion ou la renforce. Tandis que la fraternité fait appel à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent car ils sont nos semblables. Cela nous renvoie ainsi à notre responsabilité à l'égard de la famille des Hommes dont nous sommes.

Enfin, il est précieux de pouvoir raccrocher le principe de non abandon aux préconisations de l'ANESM, l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médicaux sociaux¹³, créée par la loi de financement de la sécurité sociale en 2007. L'obligation depuis quelques années de mettre en œuvre une évaluation interne et une évaluation externe rejoint le travail de mise en œuvre du principe qui nous intéresse. Ce dernier « colle » avec les valeurs défendues par l'ANESM : la personne vulnérable et sa « *bientraitance* » doit être centrale dans le cadre de l'évaluation. L'agence a ainsi publié en juin 2008, « *Des recommandations des bonnes pratiques professionnelles* ¹⁴ ». Ce guide s'appuie notamment sur les travaux d'intellectuels comme Paul RICOEUR, Axel HONNETH¹⁵, Carl ROGERS¹⁶, Donald WINNICOTT¹⁷ ou encore Carol GILLIGAN¹⁸ qui sont des

9 RICOEUR P., *Soi-même comme un autre*. Paris, éd. du Seuil, 1990

10 LEVINAS E., *Éthique et infini*, Paris, Le Livre de Poche, 1982

11 LEVINAS E., in HIRSCH E., *Médecine et éthique. Le devoir d'humanité*, Paris, Éditions du Cerf, 1990, p. 46

12 MAISONDIEU J., *La fabrique des exclus*, Paris, Bayard éditions, 2010 (1ère édition 1997), p. 223

13 <http://www.anesm.sante.gouv.fr/>

14 http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/reco_bientraitance.pdf

15 Axel HONNETH est un philosophe contemporain allemand qui travaille sur la notion de reconnaissance. Lire notamment *La société du mépris*. Paris, La Découverte, 2006.

16 Carl ROGERS fait partie des psychologues dont l'approche a été qualifiée « d'humaniste ». Lire *Le développement de la personne*, Paris, Dunod, 1998.

Des accueils de jour à la stabilisation, le PARSA 4 ans après : réalités et perspectives 30

références voire pour certains des défenseurs de la nécessaire attention à porter à toute personne.

La mise en place du référent unique dans le cadre des SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation) et du « Chantier national pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées » invitent également à repenser un tel concept comme le fil conducteur de tout accompagnement d'un public en grande précarité sociale, psychique et matérielle.

Le fruit des échanges avec les participants à l'atelier amène à dégager des « idées forces », souvent sous la forme interrogative, selon deux axes principaux : en effet, le principe de non abandon est indissociable des idées de relation et de reconnaissance. Or, pour les personnes présentes cette reconnaissance est à la fois celle des intervenants à l'attention des personnes accueillies, dans leur singularité ET celle des institutions gestionnaires et financeurs à l'égard du travail réalisé par les acteurs de ces structures dans leur spécificité.

1. *Le principe de non abandon fait donc écho au besoin de reconnaissance des intervenants des accueils de jour et des CHRS de stabilisation par les pouvoirs publics mais aussi par les responsables des ces structures au regard du difficile travail qui y est mené ; ainsi qu'à la juste répartition des réponses sur l'ensemble du territoire :*

- **Le principe de non abandon est-il réaliste dans le contexte actuel ?**
Comment peut-on dire aux personnes que nous sommes prêts à nous engager avec elles dans la durée alors que l'incertitude financière et donc la pérennité des activités sont une des composantes majeures du moment ?

- **Le principe du non abandon est difficile à tenir en fonction des territoires.** S'appuyer sur des partenaires, sur des relais peut faciliter l'accompagnement à distance et au long cours des personnes. Cependant, il y a des inégalités de dotation selon les territoires.

17 Donald WINNICOTT est un pédopsychiatre américain.

18 Carol GILLIGAN est une psychologue et féministe américaine qui a inventé et développé le concept de psycho-sociologie du « Care ».

1bis. Les équipes intervenant dans ce secteur social restent en attente de reconnaissance et de mise en œuvre de moyens adaptés au quotidien et sur le terrain :

- Il est important de souligner le travail effectué par les salariés la nuit (veilleurs, surveillants, maraudeurs) dans la création de liens et dans l'élaboration de fait du principe de non-abandon. Si le principe de non abandon doit être mis en avant, il convient dès lors de souligner et de **reconnaître les capacités, les compétences et les savoir-faire et savoir-être des intervenants sociaux nocturnes** trop souvent oubliés.

- **Le principe de non abandon doit aussi se décliner dans les associations et les services.** Les salariés doivent pouvoir bénéficier, de la part de leurs employeurs, de la reconnaissance du travail effectué, de sa difficulté, de son nécessaire engagement qui ne va pas de soi ; cela doit être souligné et valorisé par les responsables. Si les personnes accompagnées se sentent parfois abandonnées, les associations et leurs acteurs peuvent aussi éprouver ce même sentiment à l'égard des pouvoirs publics et des financeurs.

- **Le principe de non abandon peut-il survivre à l'épreuve de l'épuisement du travail social** (charge de travail, difficultés des personnes) ?

2. La relation individuelle qui se crée entre un travailleur social et la personne sur de tels lieux d'accueil conduit à interroger les notions d'intimité, de libre adhésion, de droit au silence. Le principe de non abandon est un garde-fou contre la désaffiliation.

- **Le principe de non-abandon ne doit pas être un principe d'aliénation :** Les personnes accueillies ont le « droit à l'oubli » et ont aussi le droit au renoncement. Elles doivent pouvoir décider de l'arrêt de l'accompagnement, de la relation mais doivent aussi pouvoir décider de sa reprise ou de sa non-reprise.

La personne ne doit pas être prisonnière d'une image liée à des comportements passés. Le principe de non abandon ne doit pas être source de stigmatisation. Les personnes ont le droit à la répétition. Elles doivent pouvoir décider de changer de référent car la relation avec le référent peut être enfermante, synonyme d'enkystement. La libre adhésion des personnes la clé du principe de non abandon. Ce sont les personnes qui choisissent d'ouvrir et de fermer les « portes de la relation ». La mise en échec de la relation, du lien, de l'accompagnement appartient à la personne. Des perches seront tendues mais libres aux personnes de s'en saisir.

- **Le principe de non abandon passe par l'écoute et la reconnaissance de l'autre.**

- **Au delà du lieu, il y a le lien.** Le principe de non abandon n'est pas circonscrit à une structure, à un service. La relation se poursuit au-delà du cadre physique et géographique. Le principe de non abandon résiste à la mise à distance : une personne peut être exclue temporairement ou définitivement d'une structure mais l'accompagnement et/ou la relation persiste. Elle ne doit pas porter une double sanction : être interdite de lieu et être privée de relation et d'accompagnement.

- La nécessité de construire des relais en interne ou externalisés par **un travail de partenariat élaboré, porteur de sens** pour les personnes concernées

- **Le principe de non abandon doit veiller à ne pas être propice à l'exhibition des situations des personnes.** Ces dernières doivent pouvoir entrer en relation avec d'autres intervenants sans être précédées par une batterie de casseroles. Cette remarque est d'autant plus importante lorsque le partenariat est important et le travail en réseau efficace.

➤ **Jusqu'où et combien de temps dure le principe de non abandon ?**

Dans le cadre du PARSA, les principes d'inconditionnalité, de continuité et de non-abandon ont bénéficié d'une reconnaissance de fait comme des principes fondamentaux du travail social au sein des accueils de jour et des CHRS de stabilisation. Un regain d'énergie et d'espoir a pu naître au sein des équipes et de leurs établissements. L'enjeu majeur, quatre ans après, se situe sur trois niveaux indissociables dans le contexte de restriction financière que nous traversons.

En effet, il s'agit de continuer **de porter politiquement via nos réseaux et fédérations** (comme la FNARS) ces principes auprès des pouvoirs publics pour permettre la pérennisation d'un travail qui doit mobiliser la confiance des financeurs sur le long terme. Par ailleurs, le principe de non abandon interroge **le travail de réseau sur le terrain** : les partenariats, quand ils sont possibles, permettent une certaine continuité de l'accompagnement ainsi que les relais nécessaires. Enfin, nous avons pu partager avec les participants une même idée **d'une posture professionnelle** dans l'accompagnement social.

Cependant, cet atelier montre que le principe de non-abandon est emprunt de confusion et qu'il peut largement dépasser le domaine de l'intervention sociale, sa durée et sa déclinaison pratique. Aussi et, nous sommes nombreux à le penser, si le principe de non abandon constitue une plus-value majeure et une spécificité du travail que nous menons au regard du public dont nous nous occupons, alors il est impérieux de le définir au mieux : pour nous, pour le public, pour nos partenaires, pour nos financeurs et nos futurs financeurs. Ce principe ne doit pas rester une nébuleuse de plus dans la galaxie jargonneuse du travail social. Si nous disons mettre en œuvre ce principe, si nous pensons le mettre en œuvre, si nous pensons qu'il est important de le défendre, alors nous (intervenants auprès des plus fragiles) devons le définir.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AHI : Accueil Hébergement Insertion

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et des Services sociaux et Médicaux sociaux

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CG : Conseil Général

DAHO : Droit A l'Hébergement Opposable

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

FAP : Fondation Abbé Pierre

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale

MR : Maison Relais

PARSA : Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abris

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAO : Service d'Accueil et d'Orientation

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation



Fédération Nationale des Associations

d'Accueil et de Réinsertion Sociale

Délégation régionale Rhône Alpes

13 rue Raoul Servant – 69 007 Lyon

Tél : 04 37 70 19 19/Fax : 04 72 71 43 92

secretariat@fnars-ra.org

www.fnars-ra.org

La Fnars Rhône-Alpes c'est :

- plus de 100 associations dans la région
- 150 établissements sociaux et médico sociaux
- 90 CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Des CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) et des CPH (Centres Provisoires d'Hébergement)
- 6000 places en hébergement
- 580 salariés (assistantes sociales, éducateurs spécialisés...)
- 8000 personnes accueillies et hébergées chaque année dans la région
- le n° d'urgence « 115 » dans les départements
- des centres d'adaptation à la vie active, des fermes de cocagne
- 65 ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- 6000 salariés en insertion chaque année

C'est aussi :

- **1 organisme de formation** qui propose une offre variée de stages courts (de 1 à 4 jours) à destination des salariés des associations adhérentes et non adhérentes
- **1 site internet :** www.fnars-ra.org, accessible à tous, dans lequel vous pouvez retrouver toutes les informations sur les journées d'études, les formations, les actions menées en région et une base documentaire avec des textes, rapports, documents à télécharger sur nos thématiques d'intervention (santé, famille, logement, emploi, asile...)